



Extrait du registre
des délibérations du Conseil Municipal
de la commune de **SAINTE-CONSORCE**

Séance du mardi 11 mars 2025

Délibération n° 2025- 02

Nombre de membres :

En exercice : 19
Présents : 15
Pouvoirs : 4
Votants : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 mars 2025

Date d'affichage électronique de la convocation : 6 mars 2025

Secrétaire de Séance : Bertrand GAULÉ

Présents : Jean-Marc THIMONIER - Pascal DIDELET - Marylène CELLIER - Bertrand GAULÉ - Laurence PAGNON - Franck BAULAN - Odile BELIER COLLONGE - Nathalie ROUGEMONT - Emmanuel VINCENT - Serge FERRANDEZ - Yoann TRICAULT - Magalie NEVEU - David OHANNESSIAN - Thomas RIGAUD - Julie SABY

Absent(s) représenté(s) :

Elisabeth SAGE a donné pouvoir à Laurence PAGNON – Vincent BRUN a donné pouvoir à Emmanuel VINCENT - Caroline VITAL a donné pouvoir à Serge FERRANDEZ - Charlotte PIERRAT a donné pouvoir à Thomas RIGAUD

Absent (s):

Objet : FINANCES - Affectation des résultats de l'année 2024 sur le BP 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Compte Financier Unique 2024,

En application de l'instruction budgétaire M57 des collectivités territoriales, il convient de procéder à l'affectation des résultats issus du CFU 2024, de la manière suivante :

affectation du résultat 2024

Accusé de réception en préfecture
069-216901900-20250311-20250311_02-DE
Reçu le 17/03/2025

INVESTISSEMENT	REALISE	COMMENTAIRES
Recettes 2024	262 280,48 €	
Dépenses 2024	832 119,32 €	
résultat année 2024 (X)	-569 838,84 €	
résultat année 2023 reporté (Y)	191 531,78 €	
résultat cumulé (a = X+Y)	-378 307,06 €	à inscrire au 001 en dépenses d'investissement 2025
RAR recettes(b)	342 000,00 €	restes à réaliser recettes
RAR dépenses (c)	- 376 608,84 €	restes à réaliser dépenses
Déficit de financement après RAR (a+b+c)	-412 915,90 €	

FONCTIONNEMENT	REALISE	COMMENTAIRES
recettes 2024	2 014 479,81 €	
dépenses 2024	1 678 784,96 €	
résultat de l'année 2024	335 694,85 €	
résultat 2023 reporté	775 665,67 €	
résultat cumulé	1 111 360,52 €	

AFFECTATION DU RESULTAT au BP 2025		
affectation obligatoire au compte 1068	412 915,90 €	l'affectation au 1068 est obligatoire pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement par prélèvement sur le résultat de fonctionnement (les RAR N-1 et éventuellement le déficit d'investissement)
reste en résultat de fonctionnement	698 444,62 €	à inscrire au 002 en recettes de fonctionnement

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'affectation des résultats 2024 sur le budget 2025 tels que présentés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée dont le résultat est le suivant :
 Votants : 19 – suffrages exprimés : 19 - Abstention : 0 Pour : 19 – Contre : 0

- Approuve l'affectation des résultats 2024 sur le budget 2025 tels que présentés

Le Maire
Jean-Marc THIMONIER



*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus
 Ont signé au registre Le Maire et le secrétaire de séance
 Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.
 Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture
 et sa publication sur le site internet de la commune*